



DÉLIBÉRATION N°094/2023  
COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
LOT-ET-GARONNE

Séance du 11 Décembre 2023

**L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à vingt heures,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur RESSIOT Didier, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, en l'absence du Maire Gilles LAGAÛZÈRE.

**Date de la convocation** : 05/12/2023

**Date de la publication** : 05/12/2023

**Secrétaire de séance** : Madame Dominique CAPRAIS

**Nombre de conseillers** : 23

**En exercice** : 23

**Étaient présents** : M. et Mme RESSIOT Didier – CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - MILANESE Antoine – COUZIGOU Laurent - BELLOC Brigitte - DILMAN Patrick - JADAS Christian – VALADE Pierre - MACHEFE Thomas - SICARD Christine - BROUILLON Monique - CAMBE Thierry – DUBERNET Thierry - DALL ANESE Lisa.

Formant la majorité en exercice.

**Excusés** : M. et Mme LAGAÛZÈRE Gilles, MOHAND O'AMAR Abdelbaki, DE MARCHI Céline, ALLARD Aurélie - RESSES Lisa - POLONI Pascal - BAGES-LIMOGES Carine.

**Absents** : M. et Mme TILLOS Marie-Hélène

**Procurations** : LAGAÛZÈRE Gilles à FABRE Sylviane  
MOHAND O'AMAR Abdelbaki à CAPRAIS Dominique  
DE MARCHI Céline à JADAS Christian  
POLONI Pascal à DILMAN Patrick

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

Présents : 15

Procurations : 4

Votants : 19

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 094/2023 OBJET : MODIFICATION SIMPLIFIÉE PLU N° 4 DÉFINITION DES MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC.**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-45 à L153-48 ;

Vu l'arrêté en date du 14 novembre 2023 prescrivant la modification simplifiée n°4 du PLU pour :  
Modification du règlement graphique de la zone Ubeq afin de retirer les terrains non concernés par l'éco quartier et les classer en zone Ub

Vu les pièces du dossier soumis à la disposition du public (le rapport de présentation exposant les motifs de la modification simplifiée, les pièces du dossier du PLU modifiées, les avis des personnes publiques associées) ;

**Après avoir entendu l'exposé du 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire et en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal :**

**Décide** de mettre le dossier de modification simplifiée n°4 du PLU de Sainte Bazeille et l'exposé des motifs à disposition du public en Mairie, aux jours et horaires d'ouverture pour une durée d'un mois du 22 décembre 2023 au 26 janvier 2024 inclus.

**Décide** qu'un avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, précisant l'objet de cette procédure, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations.  
Cet avis sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département et affiché à la Mairie de SAINTE-BAZEILLE ;  
Un registre permettant de consigner les observations sur le projet de modification simplifiée sera ouvert et tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la Mairie pendant toute la durée de la mise à disposition.  
A l'expiration du délai de mise à disposition, le Maire présentera le bilan de la mise à disposition du conseil municipal qui en délibèrera et approuvera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public.

**Donne** Autorisation au 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire ou son représentant pour signer tous documents concernant la modification simplifiée du PLU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 12/12/2023 et de l'affichage en date du 12/12/2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Sainte Bazeille, le 12/12/2023  
Extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,  
Dominique CAPRAIS



Le 1er adjoint en l'absence du Maire,  
Didier RESSIOT

